



## POLITIQUE NATIONALE « À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE » (SFH)

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE « À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE » DANS LES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS SCOUTES NATIONALES



**SCOUTS**<sup>®</sup>  
Créer un Monde Meilleur

À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE



**SCOUTS**<sup>®</sup>  
Cr er un Monde Meilleur

  Bureau Mondial du Scoutisme  
  L'ABRI DE LA MALTRAITANCE  
Mai 2020

Bureau Mondial du Scoutisme  
Centre de Soutien Global  
Kuala Lumpur

Suite 3, Niveau 17  
Menara Sentral Vista, No 150 Jalan Sultan Abdul Samad  
Brickfields  
Brickfields, 50470 Kuala Lumpur, MALAYSIA

T l phone : +60 3-2276-9000  
Fax : +60 3-2276-9089

worldbureau@scout.org  
scout.org

La reproduction est autoris e aux Organisations et  
Associations Scoutes  
Nationales qui sont  
membres de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout.  
La source doit  tre cit e.



## **POLITIQUE NATIONALE « À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE » (SFH)**

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE « À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE » DANS LES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS SCOUTES NATIONALES

## Table des matières

<b>« À l'abri de la maltraitance » est la priorité principale du Scoutisme</b>	<b>6</b>
<b>Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance »</b>	<b>7</b>
<b>Politique nationale « À l'abri de la maltraitance »</b>	<b>7</b>
<b>Modalités de mise en œuvre d' « À l'abri de la maltraitance »</b>	<b>8</b>
✦ Élaborer ou revoir sa Politique nationale « À l'abri de la maltraitance » 9	
Mettre en œuvre sa Politique nationale « À l'abri de la maltraitance »	19
Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale « À l'abri de la maltraitance »	22
<b>Ressources disponibles</b>	<b>26</b>
<b>Ressources utiles</b>	<b>28</b>



S A F E

F R O M

H A R M



SCOUTS®

Creating a Better World



## « À l'abri de la maltraitance » est la priorité principale du Scoutisme

Le Scoutisme Mondial s'engage à établir et entretenir un environnement sûr pour les jeunes au sein du Mouvement Scout et en dehors. Un environnement sûr aide au développement personnel des jeunes et permet de bâtir des relations interpersonnelles positives et saines.

L'engagement envers la protection des enfants et des jeunes est une responsabilité qui incombe à quiconque s'implique dans le Mouvement.

La Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance » vise à protéger les Scouts de la maltraitance. Elle cible les jeunes, mais elle inclut aussi tous les adultes à tout au long de leur parcours dans le Mouvement Scout.

Les Associations et Organisations Scoutes Nationales (OSN) doivent développer des stratégies nationales pour soutenir :

- L'élaboration d'une Politique nationale « À l'abri de la maltraitance » ;
- L'application des mesures/objectifs d'« À l'abri de la maltraitance » dans différents domaines tels que le Programme des jeunes, les Adultes dans le Scoutisme, les structures organisationnelles et les événements nationaux pour jeunes et adultes ;
- Le suivi et l'évaluation de toutes les mesures en place pour assurer que le système progresse et ait un impact à terme.

Il est de la responsabilité de chaque OSN de s'assurer que toutes les mesures, tous les systèmes sont bien utilisés aux niveaux local et national pour garantir le bien-être, le développement et la sécurité de tous les jeunes et adultes.



## **Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance »**

La Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance » définit un environnement sûr par l'absence de toute forme de préjudice et de mauvais traitement. De plus, la Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance » facilite le travail des OSN en matière de :

- Élaboration et mise en œuvre d'une Politique nationale « À l'abri de la maltraitance » alignée sur la Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance »,
- Définition de systèmes et procédures pour l'application et le suivi des Politiques nationales « À l'abri de la maltraitance » au niveau local et production de matériel et outils de support pour l'éducation/la formation,
- Désignation d'un comité chargé de rendre compte du sujet « À l'abri de la maltraitance » auprès du Comité national, de direction ou son équivalent. Le comité chargé d'« À l'abri de la maltraitance » doit être lié à un réseau qui couvre toutes les zones où le Scoutisme est présent.

## **Politique nationale « À l'abri de la maltraitance »**

La Politique nationale « À l'abri de la maltraitance » est une déclaration d'intentions et est appliquée en tant que procédure ou protocole. Elle précise les règles, lignes directrices, mesures et procédures que toute personne impliquée dans quelque domaine de travail que ce soit de l'organisation doit respecter. La politique reflète également les valeurs et l'éthique de l'OSN.

Elle définit un degré d'application minimal, qui cadre avec les attentes de l'organisation vis-à-vis de la Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance ». La politique doit compléter les autres politiques, lignes directrices et procédures nationale.



## Modalités de mise en œuvre d' « À l'abri de la maltraitance »

- Élaborer ou revoir sa Politique nationale « À l'abri de la maltraitance » ;
- Mettre en œuvre une Politique nationale « À l'abri de la maltraitance »
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale « À l'abri de la maltraitance »

Il est essentiel de noter qu'il s'agit d'un processus continu qu'il faut surveiller et mettre à jour régulièrement. Même lorsque l'organisation suit tous les principes d' « À l'abri de la maltraitance », il restera toujours des aspects à surveiller et évaluer afin de s'améliorer et de faire avancer ce sujet complexe. Vous pouvez demander un soutien à tout moment, au niveau régional ou mondial, en effectuant une [demande de service SfH à l'OMMS](#).

## Élaborer ou revoir sa Politique nationale « À l'abri de la maltraitance »



### Nommer une équipe de coordination Sfh.

Les membres de l'équipe chargée d'élaborer une Politique nationale « À l'abri de la maltraitance » devraient provenir du Comité national, du Comité de direction ou d'autres structures nationales pertinentes vis-à-vis de ce sujet. Il est important que toutes les personnes impliquées comprennent parfaitement l'importance d' « À l'abri de la maltraitance » et qu'elles aient l'autorité suffisante en matière de prise de décision pour en rendre la mise en œuvre possible.

#### Questions directrices :

- Pourquoi « À l'abri de la maltraitance » est important pour votre organisation ?
- Pourquoi faut-il urgemment progresser dans ce domaine ?
- L'organisation est-elle au fait de problèmes ou incidents graves lié à cette question ?
- Comment rendre le sujet pertinent pour tous ?
- À quel point sommes-nous engagés à réaliser des changements ?
- Quels types de valeurs et d'éthique pour l'organisation peuvent appuyer le processus ?
- Qui peut coordonner l'équipe, qui est responsable de la mise en œuvre ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Vidéo de présentation d' « À l'abri de la maltraitance »](#)
- [Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance »](#)



## Rassembler une équipe d'experts SfH

L'équipe rassemblera toutes les pratiques et les connaissances sur le sujet et abordera différents aspects pertinents tels que le cadre légal du pays, les procédures en vigueur dans d'autres organisations et institutions, la terminologie utilisée dans le domaine, les connaissances requises et le système de formation en place. Mettre en place des partenariats peut être utile pour le partage de pratiques et obtenir du soutien direct.

### Questions directrices :

- Qui sont les experts qui peuvent nous aider à élaborer nos stratégie et Politique nationale SfH, par exemple des psychologues, des conseillers juridiques, des experts en protection de l'enfance, des représentants du gouvernement, etc. ?
- De quelles ressources dispose notre organisation ?
- Quelles ressources pouvons-nous injecter dans ce travail, en gardant à l'esprit les priorités de notre organisation ?
- Quelles organisations, organes ou agences externes peuvent nous apporter leur expertise ? Quels individus nous apporteraient de l'expertise et des connaissances approfondies ?
- Le Mouvement Scout a-t-il déjà des partenaires qui peuvent nous aider dans ce domaine ?

### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Processus pour les partenariats](#)
- [Lignes directrices pour les partenariats](#)
- [Le Forum des Organisations de la Société Civile sur la Violence à l'Encontre des Enfants](#)



### Examiner la Politique mondiale SfH

Et les références attachées à la politiques, par ex. la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU ou la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. Les OSN où se pratique le « Scoutisme scolaire » doivent examiner le « devoir de diligence » mis en place par leurs ministères de l'éducation respectifs. Il est également important de prendre en compte les bonnes pratiques d'autres OSN.

#### Questions directrices :

- Quels aspects de la Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance » sont pertinents pour l'élaboration d'une Politique nationale « À l'abri de la maltraitance » ?
- Quels éléments sont essentiels pour notre Politique nationale ?
- Quelles ressources d'autres parties impliquées, par exemple d'autres OSN, des organisations de jeunesse, peut-on utiliser pour élaborer notre Politique nationale ?
- Comment allez-vous intégrer d'autres lignes directrices ou réglementations liées à la protection, par exemple dans les environnement scolaires ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance »](#)
- [Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU](#)
- [Code de Conduite de l'OMMS](#)



#### Analyser l'organisation et la situation de SfH au niveau national.

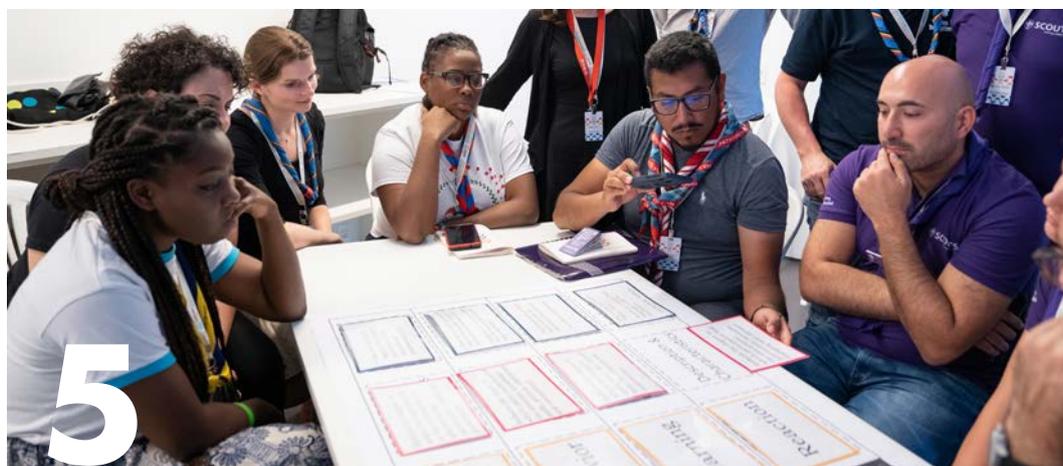
Il est important de l'examiner depuis la perspective des quatre politiques : Programme des jeunes, Adultes dans le Scoutisme, Structures et Événements. Il est également important de considérer des points de vue externes, par exemple comment les parties prenantes externes telles que les parents, les structures gouvernementales de la société et les médias nous voient. Il faut également prendre en compte les niveaux locaux/districts lors de cette analyse, afin d'élaborer une politique qui les aidera à progresser.

#### Questions directrices :

- Quelle est la situation/réalité dans votre organisation en ce qui concerne les procédures, la formation, le soutien au niveau local et les incidents dans ce domaine ?
- Quels éléments sont déjà en place ? Quels en sont les résultats, l'impact ?
- Quels sont les obstacles auxquels votre organisation est confrontée concernant SfH ?
- Pour le moment, quelles sont les plus grandes menaces pour la sécurité physique et émotionnelle ?
- L'organisation a-t-elle des règles et des procédures solides en vigueur ? Est-ce que tous les adultes et les jeunes connaissent ces procédures ?
- Comment sont-elles mises en avant et appliquées dans l'organisation ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Outil d'auto-évaluation SfH](#)
- [Outil d'évaluation du Soutien Global \(GSAT\)](#)



### Définir les objectifs de l'organisation autour de SfH

Après avoir examiné la situation réelle, définissez des objectifs pour les différents domaines liés à SfH tels que le Programme des jeunes, Adultes dans le Scoutisme, les événements, les structures, les comptes rendus, la communication et l'évaluation. L'un des objectifs principaux devrait être de développer ou de mettre en place une révision régulière de votre Politique nationale « À l'abri de la maltraitance ». D'autres objectifs peuvent être, par exemple, créer des procédures et des exigences de base pour les Scouts et les responsables, revoir les objectifs éducatifs du Programmes des jeunes ou définir les critères de recrutement et de formation SfH pour les adultes, ou encore développer une stratégie de communication SfH, etc.

#### Questions directrices :

- Quels objectifs généraux et spécifiques voulons-nous atteindre ?
- Les objectifs sont-ils connectés/ interdépendants et de quelle façon ?
- Comment peut-on définir des objectifs SMART (Spécifique, Mesurable, Adapté, Réaliste, Temporel) ?
- Qui devrait et qui va participer à l'élaboration des objectifs ?
- Comment définir les priorités ; par où commencer, qu'est-ce qui vient après, etc. ?
- Les objectifs de l'organisation incluent-ils des analyses antérieures, sont-ils réalisables à l'heure actuelle pour votre organisation ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Boîte à outils 2023 : Planification stratégique, suivi et évaluation](#)
- [Infographie : Planification stratégique, suivi et évaluation](#)



### Développer un plan d'action pour la mise en œuvre.

Ce plan d'action doit garantir que les résultats de chaque objectif soient mesurables. Par exemple, les procédures sont créées, la constitution ou la structure organisationnelle est ajustée et les activités du programme sont proposées aux jeunes. Cependant, doivent être incluses l'organisation de formations « À l'abri de la maltraitance » pour les adultes et l'intégration des règles et procédures « À l'abri de la maltraitance » dans la gestion des événements.

#### Questions directrices :

- Quels éléments sont nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action fort et crédible pour notre organisation ?
- Quels outils et procédures peuvent appuyer la mise en œuvre d' « À l'abri de la maltraitance » ?
- Qui est impliqué dans la mise en œuvre des différents éléments ?
- De quelles ressources supplémentaires avons-nous besoin pour cette mise en œuvre (ressources matérielles, humaines, financières) ?
- Quels sont les facteurs de réussite, comment allons-nous les mesurer au fil du temps ?
- Que pourra faire l'organisation par la suite pour garantir la mise en œuvre de ce plan ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Poster : les Scouts créent un Monde « À l'abri de la maltraitance »](#)
- [Modèle de plan d'action GSAT](#)



### Mettre en place les structures de mise en œuvre dans l'organisation.

Cette structure soutiendra le développement d'outils et la sensibilisation autour de la question d' « À l'abri de la maltraitance » au niveau national. Elle peut être composée d'un comité « À l'abri de la maltraitance » et de groupes ou de personnes de soutien qui peuvent au besoin s'occuper de la préparation et de l'application de la politique. N'hésitez pas à faire intervenir différentes structures telles que les Comités du Programme des jeunes ou des Adultes dans le Scoutisme, les structures de développement organisationnel, etc. et à leur présenter votre plan d'action « À l'abri de la maltraitance ».

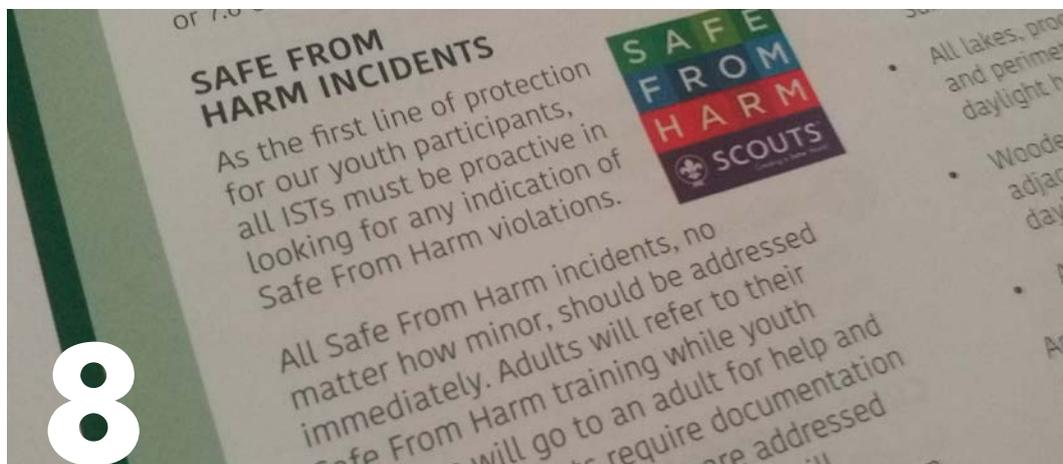
#### Questions directrices :

- Qui fait partie du processus de prise de décision ou de la structure exécutive ?
- Comment faire pour que les Comités du Programme des jeunes et des Adultes dans le Scoutisme, les équipes de développement organisationnel et d'organisation des événements s'approprient et mette en œuvre ce plan ? De quel type de soutien auront-ils besoin ?
- Quelles ressources humaines et structures doit-on développer pour une mise en œuvre réussie aux niveaux national, régional et local ?
- Comment cette équipe et cette structure vont-elles coopérer ? Comment sera divisé et géré le travail relatif à SfH ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Réunir des équipes efficaces – vidéo et manuel d'apprentissage \(Scouts UK\)](#)
- [Canevas de charte d'équipe \(plays-in-business.com\)](#)

*Si l'organisation élabore ou révisé sa Politique nationale SfH, suivez les étapes 8, 9 et 10. Sinon, vous pouvez passer à l'étape 11.*



### Rédiger un projet de Politique nationale SfH

Comprenant toutes les règles, les lignes de conduite et règlements que votre organisation doit respecter. La Politique nationale doit contenir tous les éléments mentionnés par les lignes directrices de la Politique mondiale SfH ainsi que toute exigence gouvernementale de votre pays. Il est essentiel de noter que la Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance » est considérée comme la norme minimale à respecter en matière de protection de l'enfance au sein du Mouvement Scout. Toutes les mesures reprises dans une Politique nationale « À l'abri de la maltraitance » doivent au minimum respecter les exigences qu'elle contient.

#### Questions directrices :

- Quels sont les éléments qu'il faut absolument inclure dans la politique ?
- Quel sera le format de la politique (alignée sur d'autres documents et pertinence par rapport au sujet) ?
- Qui est mandaté et a la capacité de rédiger la proposition ?
- La politique protège-t-elle toutes les parties impliquées, y compris les adultes ?
- Quelles procédures sont définies par la politique pour garantir cette protection ?
- Quel type de langage va-t-on utiliser dans la politique ?
- La politique inclut-elle les éléments obligatoires selon le gouvernement du pays ?
- La politique prévoit-elle une révision régulière ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Boîte à outils sur les procédures et politiques de protection de l'enfance \(ChildHope avec le soutien de l'UNICEF\)](#)
- [Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance »](#)



### Examiner la proposition de Politique nationale SfH avec des experts

Demandez une relecture et du soutien de la part de votre centre de soutien régional ou mondial. Demander l'avis des autorités locales (ou nationales) pour vous assurer que la politique est conforme aux lois locales et répond à un besoin local. Rejoignez le réseau régional « À l'abri de la maltraitance », trouvez des partenaires externes qui ont de l'expérience dans le domaine et créez de nouveaux partenariats. Examiner ensemble les lois et la législation de votre pays et réaliser les adaptations nécessaires.

#### Questions directrices :

- Qui sont les experts ?
- Qui peut nous soutenir aux niveaux régional et mondial ?
- À quels organes du gouvernement, agences ou autorités pouvons-nous nous associer pour obtenir du soutien ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Demande de service SfH auprès de l'OMMS](#)
- [cartographier les parties prenantes \(Groupmap\)](#)



### Rédiger la proposition finale de Politique nationale SfH

Partagez-la à tous les niveaux, accompagnée d'un document d'explication sur les intentions derrière cette politique et en demandant qu'elle soit soutenue lors du vote à l'Assemblée générale. Diffusez et faites la promotion de la politique auprès de plusieurs groupes cibles, et n'oubliez pas de l'envoyer aux niveaux régional et mondial.

#### Questions directrices :

- Comment partager et expliquer la proposition de politique et garantir qu'elle soit bien comprise par tous les décideurs avant un quelconque processus décisionnel ?
- Qui peut renforcer le soutien envers cette politique ?
- Comment garantir que tous les membres adopteront et auront confiance en cette politique ?
- Quel type de « langage » et quels moyens de communication allons-nous utiliser pour chaque groupe cible, par exemple pour les jeunes, les responsables, le public externe (parents, institutions publiques, réseaux sociaux, etc.) ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Stratégie de communication et d'engagement stratégique \(présentation\)](#)

## Mettre en œuvre sa Politique nationale « À l'abri de la maltraitance »



*Pour pouvoir passer à la mise en œuvre de la Politique nationale « À l'abri de la maltraitance », les OSN doivent avoir adopté le document de Politique nationale « À l'abri de la maltraitance » (étape 10).*

*La mise en œuvre d' « À l'abri de la maltraitance » doit être un travail continu de l'organisation, articulé autour des points suivants :*

- *Définir les objectifs de l'organisation autour de SfH (étape 5),*
- *Développer un plan d'action pour la mise en œuvre (étape 6).*
- *Mettre en place les structures de mise en œuvre dans l'organisation (étape 7).*

*Après cela, l'organisation peut passer à la mise en œuvre (étape 11).*



### Rédiger un projet de Politique nationale SfH

Utilisez les outils et les bonnes pratiques existantes aux niveaux national, régional et mondial (cours en ligne, formations avec consultants, fiches d'information, boîtes à outils, etc.). Vérifiez que toutes les structures de mise en œuvre sachent exactement ce qu'elles devront faire et qu'elles disposent de toutes les ressources nécessaires. Mettez en place des procédures pour des comptes rendus réguliers et nommer des responsables pour le suivi du processus global.

#### Questions directrices :

- Quelles sont les pratiques existantes qui fonctionnent convenablement ?
- Y a-t-il d'autres bonnes pratiques, externes, en vigueur qui ne nécessiteraient que de légères adaptations pour pouvoir être mises en œuvre ?
- Qui est chargé de la mise en œuvre et quel soutien recevront-ils ?
- Quelles ressources pouvons-nous créer pour simplifier ou soutenir une mise en œuvre plus efficace ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Boîte à outils 2023 : Planification stratégique, suivi et évaluation](#)
- [Infographie : Planification stratégique, suivi et évaluation](#)
- [Page internet « À l'abri de la maltraitance »](#)



### Faites participer les districts et les groupes locaux.

Aider les groupes locaux à appliquer la politique sur le terrain. Définissez des lignes directrices expliquant comment appliquer SfH dans les districts et les groupes locaux, pour chaque tranche d'âges (Louveteaux, Scouts, Routiers).

#### Questions directrices :

- Quelle est la situation au niveau local ?
- Comment pouvons-nous aider les leaders à appliquer « À l'abri de la maltraitance » dans les activités scoutées au quotidien ?
- Quelles formations doit-on créer pour nos leaders ?
- Comment harmoniser la mise en œuvre de SfH tout en l'adaptant aux différentes réalités ?
- Les niveaux mondial ou régional ont-ils créé des ressources sur le sujet que nous pouvons utiliser ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Modules de formation « À l'abri de la maltraitance » pour adultes \(en préparation\)](#)
- [Boîte à outil contre le harcèlement](#)

## Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale « À l'abri de la maltraitance »





### Créer des outils efficaces

Pour suivre et évaluer les résultats de la mise en œuvre de la politique. Il est important d'identifier les critères du suivi et de l'évaluation au moment où on définit les objectifs et les actions, de façon à assurer que l'organisation aura les moyens de suivre et vérifier l'évolution et le développement du processus.

#### Questions directrices :

- À quelle fréquence allons-nous surveiller la progression ; tous les mois, tous les trimestres ?
- Quels éléments voulons-nous évaluer ?
- Comment mesurons-nous les progrès ?
- Qui se chargera du processus d'évaluation ; peut-on obtenir le soutien des niveaux régional ou mondial ?
- Comment effectuerons-nous l'évaluation aux niveaux local et national ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Utiliser l'outil d'auto-évaluation du GSAT](#)
- [outil d'auto-évaluation SfH](#)



### Suivre les progrès

Suivez les progrès en vous servant régulièrement de l'outil d'auto-évaluation SfH, du GSAT et des différentes normes régionales et mondiales. Utilisez la Politique nationale SfH et différents marqueurs pour créer des lignes directrices sur la façon de surveiller la mise en œuvre des mesures SfH au sein de l'organisation. Effectuez une visite sur le terrain ou envoyez des sondages aux personnes impliquées ; de façon séparée pour les groupes de travail, les districts et les groupes locaux, pour suivre et évaluer ce qu'ils font. Au besoin, modifiez vos plans. Assurez-vous que toutes les personnes impliquées soient informées de tout changement.

#### Questions directrices :

- Sous quel format allons-nous réaliser les comptes-rendus ?
- Comment rassembler les informations ?
- Comment garantir que les informations obtenues sont valables ?
- Comment garantir que l'organisation est représentée équitablement, avec tous nos membres, dans ces comptes-rendus ?
- Quels partenaires ou experts peuvent nous aider dans ce processus ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [Lignes directrices d'auto-évaluation du GSAT](#)
- [Grille de notation de l'auto-évaluation du GSAT](#)



### Récolter des avis et réaliser l'évaluation finale

Sur base des résultats, élaborez un plan de suivi concret, en vous concentrant particulièrement sur les faiblesses et lacunes de l'organisation dans le domaine d' « À l'abri de la maltraitance », mais en continuant à encourager les actions en lien avec vos forces. L'évaluation finale ouvre un nouveau cycle de réflexion à travers duquel vous améliorerez votre position vis-à-vis d' « À l'abri de la maltraitance », renforcerez vos actions et réviserez la politique ou la Constitution de votre organisation si nécessaire.

#### Questions directrices :

- Comment diffuser ce rapport ?
- Quel est le public cible de ce rapport ?
- Quelles sont les conséquences de ce rapport ?
- Quelles sont les étapes suivantes à réaliser pour nous améliorer continuellement dans ce domaine ?

#### Lignes directrices/ressources disponibles :

- [10 conseils d'experts pour rédiger un rapport \(GreenBiz\)](#)
- [Infographie : Planification stratégique, suivi et évaluation](#)



## Ressources disponibles

- [Politique mondiale SfH de l'OMMS](#). Vise à maintenir les Scouts « À l'abri de la maltraitance » et à soutenir la création de cadres nationaux, efficaces au niveau local, qui promeuvent le bien-être, le développement sain et la sécurité des enfants et des jeunes.
- [Code de conduite de l'OMMS](#). Il s'agit de lignes de conduites pour les membres des équipes de l'OMMS, il définit le comportement attendu d'eux lorsqu'ils interagissent avec d'autres Scouts, mais aussi lors d'événements non-scouts où ils représentent l'OMMS. Il sert aussi d'exemple pour les OSN qui souhaitent créer leur propre code de conduite.
- [Service SfH de l'OMMS et soutien aux services](#). Le domaine de services « À l'abri de la maltraitance » contient nombre de ressources allant des politiques aux boîtes à outils, en passant par des lignes directrices, des cours en ligne, du soutien en personne (à la fois en ligne et présence physique), des ateliers et des cours de formation. On y trouve également les meilleures pratiques des OSN et des ressources externes pertinentes.
- [Outil d'auto-évaluation SfH](#). Permet aux OSN d'avoir un aperçu du niveau de développement et d'homogénéité de leurs pratiques au niveau national en matière de règles et de procédures « À l'abri de la maltraitance » présentées dans la Politique mondiale « À l'abri de la maltraitance ».
- [Modules de cours en ligne SfH](#). Vise à aider les adultes à comprendre comment reconnaître, prévenir et agir face à des comportements inappropriés et donne des conseils par rapport au comportement attendu d'eux afin de garantir un environnement sûr. Aborde également la question de la sécurité en ligne.
- [Boîte à outil SfH contre le harcèlement](#). A pour but de montrer aux responsables adultes comment autonomiser les jeunes en matière de lutte contre le harcèlement à travers d'outils pour toutes les tranches d'âge. Elle contient des objectifs d'apprentissage définis, des idées de sujets à aborder en groupe et propose des activités d'apprentissage amusantes.
- [Modules de formation SfH pour adultes](#). L'objectif de ces modules de formation est de soutenir les structures des OSN qui sont chargées de créer un environnement sûr (Comité national AdS, équipe de formation, Comité SfH, groupes de travail et équipes) en définissant des normes de mise en œuvre minimales des mesure SfH, avec l'accent mis sur les Adultes dans le Scoutisme.
- [Ateliers régionaux et nationaux](#). L'objectifs de ces ateliers est d'échanger des informations utiles, différentes approches et pratiques autour de la question de SfH. Certaines régions disposent de réseaux régionaux dédié à la question de SfH, avec des réunions occasionnelles.



## **Organisations et institutions internationales où trouvez du soutien et de l'aide (ressources utiles)**

<https://www.end-violence.org/>

Le site internet du Forum des Organisations de la Société Civile sur la Violence à l'Encontre des Enfants contient des informations sur des organisations partenaires actives dans ce domaine aux niveaux national, régional et mondial.

<https://violenceagainstchildren.un.org/>

Le site internet de la représentante spéciale de l'ONU chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants rassemble des informations sur les avancées réalisées dans le monde dans ce domaine. La RSSG est la partenaire principale d'« À l'abri de la maltraitance » à l'OMMS.

<https://www.unicef.org/end-violence>

Page internet de l'UNICEF qui vise principalement à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants avec leur campagne #ENDviolence, contient de nombreuses ressources et idées sur les façons d'agir pour la protection des enfants et des jeunes.

[https://www.who.int/violence\\_injury\\_prevention/media/news/2016/12\\_07/en/](https://www.who.int/violence_injury_prevention/media/news/2016/12_07/en/)

Site internet de l'OMS, présente la stratégie INSPIRE, qui consiste en sept étapes vers la fin de la violence à l'encontre des enfants.







**SCOUTS**<sup>®</sup>  
Cr er un Monde Meilleur

  Bureau Mondial du Scoutisme  
  l'abri de la maltraitance  
Mai 2020

Bureau Mondial du Scoutisme  
Centre de Soutien Global  
Kuala Lumpur

Suite 3, Niveau 17  
Menara Sentral Vista, No 150 Jalan Sultan  
Abdul Samad Brickfields  
Brickfields, 50470 Kuala Lumpur, MALAYSIA

T l phone : +60 3-2276-9000  
Fax : +60 3-2276-9089

worldbureau@scout.org  
scout.org